

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** : Projet « Rive droite de l'Adour - pôle d'échanges multimodal » - Cession de l'immeuble des 16 et 17, quai de Lesseps au profit de l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque.

La ville de Bayonne a acquis le 1^{er} septembre 1997, l'immeuble situé 16 et 17, quai de Lesseps, cadastré BI 246, pour un montant de 411 612 €.

Cet immeuble, actuellement libre de toute occupation pérenne, est situé dans le périmètre de l'opération « Rive droite de l'Adour - pôle d'échanges multimodal de la gare de Bayonne » dont la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz assure la maîtrise d'ouvrage.

Il est donc cohérent que cet immeuble soit maintenant cédé à l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque, lequel a été chargé par la communauté d'agglomération d'assurer la maîtrise foncière des biens situés dans le périmètre concerné par l'opération.

L'estimation des services fiscaux en date du 1^{er} septembre 2010 a fixé la valeur vénale de l'immeuble à 1 000 000 €.

Toutefois, cette transaction entrant dans le cadre d'un projet d'aménagement d'initiative publique et structurant tant pour l'agglomération que pour la ville de Bayonne, il est proposé que ce bien soit cédé au prix auquel il avait été acquis, soit 411 612 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.